

L'analyse du SNES-FSU

L'expérimentation « Lycée 4.0 » mise en place à la rentrée 2016 dans notre département en vue d'une généralisation à tous les lycées à l'horizon 2020 a de nombreuses conséquences sur les conditions de travail des personnels de l'Education Nationale en fonction dans les lycées. Dans ce contexte, le CHSCT 68 (Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail) a pris l'initiative de lancer une enquête en 2017 pour observer l'impact de l'introduction massive du numérique sur les conditions de travail et la santé des personnels concernés.

Nous disposons d'un échantillon de réponses en provenance essentiellement des professeurs de lycée (151) avec des disparités entre lycées et disciplines. Par ailleurs, un lycée échappe à l'enquête (lycée Bartholdi).

Au-delà de ces précautions d'usage, le « stock » des réponses permet d'apprécier l'impact de l'introduction rapide du tout numérique dans les lycées tant d'un point de vue technique que d'un point de vue des conditions de travail et de la pédagogie.

N'apparaîtront pas, par conséquent, toutes les questions relatives aux enjeux marchands qui font par ailleurs l'objet de fortes critiques de la part des organisations des parents d'élèves et du CESER de la région Grand est.

1^{ère} partie : l'impact sur les conditions de travail : une forte dégradation.

L'introduction du lycée 4.0 a généré pour 82,6% des collègues une forte augmentation de la charge de travail. 14% jugent qu'il n'y a pas de changement et à peine 4% qu'il y a une amélioration. Cette augmentation est liée à un temps plus long de préparation des cours pour 70% des collègues, 30% considèrent qu'il n'y a pas eu de variation, aucune réponse n'indique une diminution. Pour 76,5% d'entre eux, il y a une augmentation des tâches consacrées aux activités des élèves générées par le « 4.0. », alors que seulement 1,1% des réponses signalent une diminution. Par exemple, les collègues passent plus de temps à la photocopieuse pour 37,5% d'entre eux, pour 37% ce temps est inchangé, et seulement 24% considèrent qu'ils font moins de photocopies.

De façon générale, 79,36 % des collègues considèrent que l'introduction du dispositif 4.0 a « fortement détérioré » leurs conditions de travail, tandis que 12,7% les jugent inchangées ou un peu améliorées et à peine 8% améliorées.

Le constat est sans appel et il souligne, en creux, l'écart considérable qui existe entre le discours dominant qui plébiscite le numérique et la réalité pour les personnels qui subissent la dégradation de leurs conditions de travail.

2^{ème} partie : L'impact sur la pratique pédagogique : Une déstabilisation due à de multiples facteurs.

D'une façon générale, 21,8% des collègues ont une appréciation positive de l'introduction du tout numérique sur leur pratique pédagogique. Ils sont 40% à exprimer un point de vue négatif et 38,5% à signifier que cela ne change rien à leur pratique professionnelle. Ce résultat souligne la faible adhésion au projet et on peut s'interroger sur la place qu'il laisse à la liberté pédagogique. A la question sur le rôle des équipes disciplinaires dans le choix des manuels numériques, il y a une majorité de non réponses (56%), une minorité de réponses négatives (4,6%) et à peine 39% qui signalent que ce sont les équipes qui ont choisi les manuels. On peut faire l'hypothèse que l'importance de non réponses témoigne qu'une majorité de collègues n'a pas d'avis tranché et montre sans doute qu'elle ne s'est pas sentie concernée et impliquée dans le choix des manuels. Les collègues sont encore 50,3% à utiliser une combinaison numérique/papier et à peine 9,2% sont passés au « 4.0 ». 40,3% des collègues ne répondent pas à cette question. Dans les faits, les enseignants s'adaptent et continuent d'utiliser le numérique comme un outil parmi d'autres en arbitrant, au prix d'un travail augmenté, entre les prescriptions institutionnelles et l'intérêt de la vie de la classe.

En effet, on peut observer que l'utilisation des manuels en ligne qui devrait constituer la norme est une pratique minoritaire (26%) et non exclusive car 20,5% des collègues utilisent le manuel numérique en amont, dans la préparation du cours, pour « stocker, sélectionner » les informations dont ils auront besoin notamment quand la technique est déficiente. 53,6 % des collègues ne répondent pas à cette question, ce qui démontre que la consultation en ligne ne va pas de soi.

Cette réalité est alimentée aussi par les aléas concrets rencontrés lors de l'accès en ligne aux manuels numériques : 66,6% des collègues considèrent que cet accès est « insatisfaisant » et 13,7% « satisfaisant ».

Elle témoigne aussi du « saut dans le vide » imposé par l'institution aux collègues qui expriment un besoin impérieux de formation. En effet, 82,7% des collègues sont dans cette situation contre 17,3% qui jugent ne pas avoir besoin de formation complémentaire. Ce besoin apparaît même indispensable à 53,3% d'entre eux. Dans leurs commentaires, nombre de collègues insistent sur cet aspect : « achetez nous des chaussures de sport pour qu'on puisse courir aussi vite que le changement technologique » Mais, ils disent aussi leur scepticisme quant à « l'intérêt pédagogique dans les stratégies d'apprentissage d'outils tels que Moodle » et le besoin de postes supplémentaires dans les lycées pour accompagner les collègues et les élèves.

Pour beaucoup d'entre eux, loin de simplifier le travail, l'introduction du 4.0 est une source de problèmes : travail augmenté, obligation de « bricoler », faute d'une formation adaptée (et pour compenser les aléas et le manque de mise au point technique), accompagnement des élèves dans des classes surchargées et financement personnel de leurs équipements....

3^{ème} partie : un encadrement technique déficient.

Le questionnaire envisageait le traitement du niveau d'équipement technique des établissements au regard des exigences de l'introduction du « 4.0 » sous 4 angles différents : le raccordement au réseau électrique, l'autonomie de travail des matériels, la connexion au réseau et la flexibilité d'utilisation dans le travail requis.

Première déficience majeure, le raccordement au réseau électrique dans les classes pour permettre à tous d'utiliser les matériels est jugé insuffisant par 80% des collègues et très insuffisant par 62% d'entre eux. Lorsqu'ils sont opérationnels, les matériels utilisés posent aussi des problèmes quant à leur degré d'autonomie : 50% des collègues la jugent « insatisfaisante », 30,3% acceptable et seulement 19,5% plutôt satisfaisante. On mesure ici tous les obstacles matériels que la mise en œuvre, en classe, du « 4.0 » pose aux enseignants et tous les trésors d'inventivité qu'ils doivent déployer pour pallier les déficiences techniques. Troisième déficience : la connexion au réseau, indispensable, qui est jugée très insatisfaisante par 65 % des collègues, plutôt bonne par 20%. Enfin s'agissant de la qualité des matériels utilisés par les élèves, l'appréciation des collègues est plutôt positive pour 26% d'entre eux, acceptable pour 30,1% et pas satisfaisante du tout pour 43,8%.

Les collègues soulignent à une écrasante majorité les déficiences de l'encadrement technique et toutes leurs conséquences sur la dégradation des conditions de travail, le stress lié à une coupure du réseau ou la panne d'autonomie de l'ordinateur d'un ou de plusieurs élèves....

Conclusion :

Cette enquête fait ressortir un certain nombre de points négatifs. La mise en œuvre du dispositif lycée 4.0 se heurte à des défaillances techniques, des manques de formation et des déstabilisations pédagogiques. Cette mise en œuvre constitue une modification des outils de travail dont le sens n'est pas clairement explicité. Elle donne l'impression d'être menée aux forceps. Elle est associée à un sentiment d'absence de concertation préalable. Pour le CHSCTD68, pour la qualité de vie au travail et par là même l'efficacité des tâches d'enseignement il est indispensable que la mise en œuvre se fasse en collaboration avec les personnels.

Le CHSCTD préconise un moratoire immédiat ainsi qu'une étude de l'impact sanitaire, question légitimement abordée par les personnels dans leurs commentaires. Question qui ne peut pas laisser indifférent le CHSCTD.

Le CHSCTD68 a voté à l'unanimité la demande d'un moratoire immédiat de l'expérimentation du lycée 4.0 le jeudi 7 février 2019.